EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire
le 13 décembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	**Danielle AUROI, Martine REMBERT-MANTELET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Pascaline BIDOUNG, Madame Danièle GUILLAUME, Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Madame Marie SAVRE et Monsieur Bruno SLAMA entrent en séance avant le vote de la question n° 1.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n° 1 et donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT.
Madame Marie SAVRE quitte la séance après le vote de la question n° 5.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET après le vote de la question n° 5.
Monsieur Jérôme GODARD revient en séance avant le vote de la question n° 16 et reprend son pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT.

Rapport N° 19

ELARGISSEMENT EN 2X3 VOIES DE L'AUTOROUTE A71 - MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par décision du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 6 juillet 2011, il a été approuvé le projet d'élargissement en 2x3 voies de l'autoroute A 71 entre la barrière pleine voie de Gerzat et la limite entre l'A71 et l'A75. Ce dispositif est nécessaire dès lors que le trafic atteint 45 000 véhicules jour.

La mise en 2x3 voies de cette section s'étend sur un linéaire de 7,5 kilomètres répartis sur la commune de Gerzat et la commune de Clermont-Ferrand.

En application des dispositions de l'article L 123-16 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal est sollicité pour donner un avis sur le dossier de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Clermont-Ferrand avec le projet d'élargissement en 2x3 voies de l'autoroute A 71.

Les enquêtes publiques conjointes à la Déclaration d'Utilité Publique, parcellaire, et mise en compatibilité des Plan d'Occupation des Sols de Clermont-Ferrand, de Gerzat et du Schéma de Cohérence du Territoire du Grand Clermont, se sont déroulées du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012.

Selon les conclusions du Commissaire Enquêteur, il ressort que :

- le principe de la mise en 2x3 voies est considéré comme une amélioration de l'axe principal de la desserte de l'agglomération clermontoise,
- le projet conduira à une fluidification du trafic dans la portion d'autoroute la plus circulée entre l'échangeur avec l'A 71 et l'échangeur du Brézet,
- le projet, sur le plan environnemental, apportera une amélioration de la situation actuelle avec la mise en place de bassins destinés à recueillir les eaux de ruissellement, dispositif également efficace contre les pollutions accidentelles,
- l'approche environnementale est apparue sérieuse tant au niveau de la flore, de la faune que du cours d'eau concerné.

Pour ces motifs, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au principe de la mise à 2x3 voies de cette section de l'A71, cependant assorti de réserves qui sont pour l'essentiel sur le territoire de Clermont-Ferrand :

- dans la zone industrielle du Brezet, déterminer des emprises moins pénalisantes pour tenir compte de l'implantation des bâtiments et des activités existantes,

- déterminer une nouvelle emprise dans la zone de Pralong, qui soit moins consommatrice de terres agricoles et plus en adéquation avec les réels besoins du projet,
- réexaminer la possibilité d'une protection à la source des nuisances sonores,
- trouver un autre emplacement pour les bassins de recueillement des eaux de ruissellement pressentis sur le site de l'INRA.

Le dossier comporte les modifications demandées par le commissaire enquêteur.

La mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols est nécessaire pour permettre la réalisation du projet et aura ainsi pour effet sur le document d'urbanisme :

- d'inscrire dans le règlement la possibilité de construire des ouvrages liés à l'élargissement de l'autoroute,
- de créer des emplacements réservés dans les zones intéressées : NC, NDa, UI, UJ et UY,
- de modifier la liste des emplacements réservés,
- et de modifier les plans de zonage.

Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable au dossier de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Clermont-Ferrand pour que puisse se réaliser le projet d'élargissement de l'A 71.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 janvier 2013

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT